

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Patrick JOLIVEL, Yannick DURLIN, Sylvain ALIPRANDI, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Alain SCHIRRER donne pouvoir à Pascal LEPETIT
Cécile LEFAUCHEUR,

Etaient absents : Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 12

ORDRE DU JOUR

- Achat parcelle consorts BOULAIN
- Vente terrain S.A. Eure-et-Loir Habitat
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale
- Approbation du Compte Financier Unique
- Affaires diverses

N° 01 – Achat terrain consorts Boulain

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB 417 p, qui jouxte l'école, d'une superficie de 2042 m² au prix de 45 €/m², soit un total de 91 890 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte ; et autorise Monsieur le maire à signer l'acte authentique de vente afférent à cette opération ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente.

N° 02 – Vente parcelle friche industrielle

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne délégation de signature à M. le Maire pour la vente du lot 01 cadastré AB 127 (1056 m²) pour un montant de 130 000 € H.T. ; autorise la vente du lot 01 à S.A. Eure et Loir Habitat représenté par Monsieur PINCELOUP ; donne pouvoir à M. le Maire pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente.

N°03 – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction public territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans les conditions susvisées.

N° 04 – Compte Financier Unique 2023

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Ville d'Oulins avec un excédent de 909 465.37 € en fonctionnement et un déficit de 389 942.02 € en investissement.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur l'ancien site PMO sont bien commencés et les enfouissements de réseaux devraient laisser place prochainement à l'aménagement sur la friche.

Monsieur le Maire informe que les travaux sur le terrain Cts BOULAIN rue de la Mairie sont démarrés et les travaux de viabilisation sont en cours.

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie route de la Cordelle ont été réalisés pour relier entièrement l'ensemble de la route de la Cordelle et permettre une continuité pour la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'élagage ont été réalisés sur l'ensemble de la commune pour éviter les risques de chute en cas de forts vents et minimiser les accidents.

C. PATUREL informe que les nichoirs pour les mésanges ont été installés sur la commune pour combattre la prolifération des chenilles processionnaires.

C. PATUREL informe que la circulation rue de la Vesgre devient de plus en plus dangereuse pour les piétons et les dernières pluies ont endommagé les bas-côtés.

B. PINCEMAIL expose les bons retours de la Médiathèque et de la bonne participation des ateliers.

M. BRETAGNE informe que l'ADMR va proposer sur la commune des activités pour les séniors. Une inscription est obligatoire auprès de cette association. Ces activités sont gratuites. Des affiches et une information sur panneaupocket sont à la disposition des intéressés.

M. le Maire explique pourquoi les réunions de quartier n'ont pas été maintenues et propose de mettre en place des réunions publiques d'information en remplacement.